



---

CONSIGNES SUR LE PASSAGE DES EPREUVES  
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE PONCTUELLES OBLIGATOIRES  
DES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS

---

Vannes, le 8 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) à un **BAC PROFESSIONNEL**, vous serez convoqué(e) pour être évalué(e) sur les activités que vous allez choisir, lors de votre inscription à l'examen, parmi les binômes indissociables suivants :

Badminton/Demi-fond  
Tennis de table/Demi-fond  
Gymnastique au sol/Badminton  
Gymnastique au sol/Tennis de table  
Badminton/Sauvetage

Ou une épreuve adaptée déterminée par le médecin parmi celle proposée sur le livret EPS CANDIDAT

**LISTE DU MATERIEL INDISPENSABLE A L'EPREUVE EPS :**

**1 – Toute activité** : prévoir une tenue et des chaussures adaptées à l'activité choisie.

**2 - Badminton et Tennis de table** : se munir d'une raquette de badminton ou de tennis de table et d'un volant ou d'une balle (attention aux matériels de jeux qui sont trop fragiles, préférer un équipement de sport).

**3 - Sauvetage et épreuves adaptées Natation** : prévoir **une tenue de piscine avec bonnet de bain**, le short et le caleçon sont interdits.

**RAPPEL** : L'EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE est **OBLIGATOIRE** :

- L'absence non justifiée est éliminatoire de l'examen.
- L'absence à une activité sur les deux, entraîne la note divisée par deux.
- Le binôme est indissociable (vous ne pouvez pas être inapte à une des deux activités et être évalué à l'autre).

Le LIVRET EPS CANDIDAT présente les attendus du jury sur toutes les épreuves ponctuelles proposées. Il est en ligne sur le site du rectorat de Rennes/EPS de la voie professionnelle.

Information : **Il n'est pas organisé d'épreuve d'éducation physique et sportive à la session de remplacement.**